

## LES FRANÇAIS TENTÉS PAR L'ÉMIGRATION

Les récents débats liés à l'élection présidentielle ont largement abordé le thème de « l'immigration », en s'interrogeant sur les bienfaits ou, au contraire, les conséquences néfastes de l'arrivée de non-Européens en France. Certains, ont même essayé de chiffrer les coûts et bénéfices procurés par l'immigration, sans parvenir à une réponse unanime sur cette question ô combien délicate. C'est que la France est traditionnellement un pays récepteur net de flux de migrants. Nous avons, en effet, connu plusieurs vagues d'immigration depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle : les Italiens et les Polonais vers les mines du Nord et de l'Est (houillères et sidérurgie), après la Première Guerre Mondiale ; les Espagnols pendant et après la guerre civile (1936-1939) ; les Maghrébins après la Seconde Guerre Mondiale.

Cependant, le versant opposé, l'émigration des Français vers l'étranger, est rarement évoquée. Celle-ci s'est néanmoins accélérée depuis plusieurs années. Si l'on laisse de côté, les flux d'étudiants effectuant des stages ou séjours universitaires à l'étranger (programme Erasmus, missions V.I.E.), dont la durée est en principe limitée dans le temps et qui s'équilibrent globalement avec les flux d'entrants d'étudiants étrangers, on peut identifier deux catégories « d'émigrés » français : les « travailleurs » détachés auprès d'entreprises françaises à l'étranger ou employés par des entreprises locales, d'une part, les retraités s'établissant définitivement à l'étranger, d'autre part. Si l'on peut espérer que le séjour à l'étranger sera limité dans le temps, pour la première catégorie, ce n'est en général pas le cas pour la seconde catégorie qui s'établit définitivement hors de France.

En ce qui concerne les « travailleurs français émigrés », leurs motivations sont multiples : certains trouvent à l'étranger des emplois qui ne sont pas disponibles en France, où le marché de l'emploi est relativement « sinistré » (chômage supérieur à 10 %, au minimum). En outre, les entreprises françaises continuent à s'internationaliser et, de ce fait, requièrent de plus en plus de cadres « expatriés » pour assurer le démarrage de leurs implantations à l'étranger, en particulier au début. Rappelons que depuis de nombreuses années, les investissements français à l'étranger dépassent largement les investissements étrangers en France ; c'est clairement un facteur de demande supplémentaire pour le recrutement d'expatriés français. Par ailleurs, il semble que beaucoup de jeunes talents sont attirés par des expériences « internationales », surtout lorsque l'environnement du pays concerné apparaît plus favorable que son concurrent français. Ainsi, un créateur d'entreprise ira tenter sa chance en Californie ou à Amsterdam ; un financier s'expatriera à Londres, à Singapour ou à Hong-Kong ; un artisan spécialisé (restauration par exemple) choisira Dubaï, l'Australie ou les Etats-Unis. On pourrait bien sûr multiplier les illustrations de ce phénomène. Dans le passé, la France a rarement connu des mouvements importants d'expatriation. On peut citer le milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, qui a vu des Français émigrer au Québec ou en Louisiane, parfois volontairement (pour fuir la famine), parfois contraints par la force (condamnés de droit commun ou filles de joie expédiés à la Nouvelle-Orléans ou en Acadie. Et puis, bien sûr, la révocation de l'Edit de Nantes qui a contribué à expulser des milliers de huguenots vers la Prusse, la Suisse, l'Angleterre ou les Pays-Bas (et jusqu'en Afrique du Sud !). Par contre, la vague d'émigration actuelle est largement volontaire et concerne avant tout des personnes « éduquées » (cela correspond bien à une perte financière pour notre économie, à double titre : les frais « d'éducation » dépensés en vain et le manque à gagner représenté par cette « fuite des cerveaux »).

Passons à la seconde catégorie : les retraités. Leur exode est avant tout dicté par des contraintes fiscales. Face au matraquage dont sont victimes les classes supérieures et moyennes, « l'exil fiscal » apparaît souvent comme la seule solution pour maintenir le niveau de vie des migrants. Citons quelques chiffres révélateurs. Entre 2000 et 2016, 60 000 millionnaires ont quitté la France, dont 12 000 pour la seule année 2016<sup>(1)</sup>. Pour les milliardaires, c'est pire : on en comptait 74 en France en 2013 ; ils n'étaient plus que 39 en 2016 ; donc presque la moitié d'entre eux a quitté le territoire. Ces départs ne concernent pas que des héritiers fortunés ; ils englobent également des créateurs d'entreprises ayant revendu leur société et décidant de s'expatrier, compte tenu de la fiscalité punitive mise en place en France.

Economiquement, 60 000 départs de citoyens français propriétaires en moyenne de 3 millions d'euros correspondant à un transfert de 180 milliards d'euros vers l'étranger. Cela entraîne des recettes fiscales (TVA sur bien consommés, impôts sur le revenu, diverses taxes foncières et autres) en baisse. Selon les travaux des

spécialistes, le fisc français souffre chaque année d'un manque à gagner qui a atteint environ 32 milliards en 2016, dû à cet exode fiscal !

Dans ce contexte, l'existence de l'ISF (impôt sur la fortune), dont la France est le seul pays à l'appliquer, est considéré comme la principale cause de l'exil fiscal, les ex-contribuables choisissant de préférence la Belgique, la Suisse, le Maroc ou le Portugal comme pays d'accueil.

Rappelons aussi que la perception de l'impôt en France est très concentrée : 1 % des plus riches paye 45 % de l'impôt sur le revenu ; 75 % des hausses d'impôt appliquées lors des deux premières années de la présidence Hollande ont été payées par seulement 20 % des contribuables.

Cette émigration des Français est une véritable catastrophe pour l'économie de notre pays. En outre, le phénomène connaît une accélération depuis quelques années. Dans le même temps, de plus en plus d'entreprises françaises (grandes et petites) passent sous pavillon étranger et parfois transfèrent leur siège social à l'étranger. Laisser se perpétuer cette situation apparaît suicidaire. Espérons que le gouvernement, qui en semble conscient, s'emparera rapidement de ce dossier brûlant.

Bernard Marois

<sup>(1)</sup> Source : l'Institut New World Wealth.